

Olmeta di Capicorsu



JANVIER 2019

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Une année se termine, une autre la remplace : voici une belle occasion pour l'ensemble du Conseil Municipal de vous adresser tous leurs souhaits de bonheur et de réussite.

Que tous les vœux formulés deviennent réalité !

Pace, salute è felicità so l'auguri sinceri di a squadra municipale pè voi e tutti i vostri pè 2019

Le mot du Maire

Notre seule ambition à travers le bulletin municipal est de vous informer sur tout ce qui touche à la vie de notre village, de vous rendre compte de notre travail, de nos avancées mais aussi des difficultés rencontrées. Bien que parfois les traces de notre action ne vous semblent pas évidentes, vu les délais entre l'établissement des projets et leurs réalisations.

Dans notre volonté d'administrer la commune dans la plus grande transparence, ce journal doit être un outil pour y parvenir en servant de lien entre toute la population et les élus. Un petit changement est intervenu au sein du conseil municipal. Hélène Fraticelli a souhaité renoncer à ses fonctions de 1^{ère} adjointe à compter du 28 février, mais a gardé son mandat de conseillère municipale. Dominique Piazza a été désigné pour la remplacer par délibération n° 2018-11 le 14 avril 2018.

La mise en service de notre nouveau site internet, retardée par manque de temps, viendra compléter la diffusion des informations réelles de la vie olmetaise sur **olmetadicapocorso.corsica**

Soyons confiants pour cette nouvelle année, elle nous permettra de voir se matérialiser la renaissance du pont de Negro.

2019 verra aussi la mise en exploitation des 2 appartements T2 et T4, au Hameau de Piazza ainsi que l'ouverture de la salle d'exposition de la Grotta Scritta.

Merci aux partenaires, Etat, Région et l'ensemble de personnes qui nous aident à mener à bien ces grands projets.

En 2019, plus que jamais, l'équipe municipale aura à cœur de gérer au plus près les affaires communales, malgré les restrictions budgétaires. Les priorités évolueront au rythme des moyens financiers disponibles.

A ce propos, un mot sur la Trésorerie qui est en fait la banque de la commune, et un service essentiel pour la population.

La réorganisation en cours des services des finances publiques va modifier le fonctionnement de plusieurs trésoreries de Haute-Corse et notamment celle de Saint-Florent. Ces trésoreries ont deux missions : la gestion des budgets des collectivités et le recouvrement de l'impôt pour les particuliers. Ce dernier va être transféré sur le centre de Bastia à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce qui impactera fortement le service public de proximité et contraindra les habitants de la micro région à se déplacer sur Bastia pour régler leurs problèmes d'impôts. Cela signifie aussi à terme, la fermeture du centre des finances publiques de Saint-Florent.

L'arrivée d'une année nouvelle rappelle à chacun de nous que nous sommes de passage. Chaque année qui s'achève emporte avec elle son lot d'êtres chers pour lesquels nous avons une pensée particulière.

Ne pas oublier le passé pour avoir la certitude que le plus important demeure l'avenir, et à travers lui toutes nos attentes.

Au-delà de nos espérances de changement, de renaissance, de guérison, je souhaite que nous gardions à l'esprit que l'essentiel est encore de mieux vivre tous ensemble. Vivre mieux dans notre village, en gardant présentes à l'esprit ces valeurs de ruralité, de proximité, de solidarité, qui sont le socle de notre identité.

Inseme speremu in l'avvene schiaritu è pacificu.

Mireille

Il y a 100 ans :

TORPILLAGE DU BALKAN

Le 16 août 1918 ce vapeur de la Compagnie Fraissinet était torpillé par la marine allemande au large de Calvi.

Le Balkan faisait la liaison entre Marseille et Bastia, avec à son bord 300 permissionnaires, 150 civils et 32 membres d'équipage.

Parmi les 400 morts, deux olmetais : François Antoine FRATICELLI et Ange Simon MARTINI. (Simon Martini sur le monument aux morts)



(dessin de René Mambrini, peintre de marine)



Ils ne figurent pas encore sur le site de l'association « Aux Marins », qui recense les disparus en mer, morts pour la France. www.auxmarins.net

La biographie de Philippe Antoine DRAGONI natif de notre commune y a été ajoutée cette année, ainsi que la fiche informatique du paquebot « Australia » à bord duquel il perdit la vie.

Rappel : 4 marins natifs d'Olméta ont un dossier au sein de cette association : **CANOSI François** (Pomone) – **MASINI Antoine Joseph** (Lamoricière) – **MASINI Jean-André** (Algérie) – **PIAZZA Dominique** (Mont Viso)

30
SEPTEMBRE
1943 - 2018



COL SAN STEFANU : HOMMAGE AUX TIRAILLEURS MAROCAINS

11 NOVEMBRE **1918 – 2018**

PATRIMONIO : CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Un hommage a été rendu à Simon FRATICELLI, 97 ans, et André SANTELLI, 95 ans, de San Gavino di Tenda, tous deux Commandeurs de la Légion d'Honneur.

SANCTUAIRE PELAGOS : un espace commun de protection et d'attention



Le Sanctuaire Pelagos, espace maritime de 87 500 kms² faisant l'objet d'un accord signé en 1999 entre l'Italie, Monaco et la France, a été créé pour protéger les mammifères marins des menaces générées par les activités humaines.

Le Sanctuaire n'est pas une réserve intégrale, il est ouvert à tous. Des règles spécifiques sont cependant mises en place afin de préserver la richesse biologique qu'il renferme.



Il ne s'agit pas d'interdire les activités humaines mais plutôt de les rendre compatibles avec la présence d'espèces remarquables.

Le 25 septembre 2018, à la confrérie de Barrettali sous l'égide du Préfet maritime, le Vice Amiral Charles-Henri de

la Faverie du Ché, et du Président du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin, Gilles Simeoni, et en présence de la Secrétaire exécutive par intérim du Sanctuaire Pelagos, Costanza Favilli et du Directeur du Parc national de Port-Cros (partie française du Sanctuaire Pelagos) les maires de 10 communes ont ratifié officiellement la charte : Centuri, Olmeta di Capicorsu, Patrimoniu, Pinu, Ruglianu, San Fiorenzu, San Gavinu di Tenda, San Martinu di Lota, Santu Petru di Tenda, et Siscu.



Chacun d'entre nous doit vraiment prendre conscience de la fragilité du milieu marin et qu'un geste non maîtrisé peut porter atteinte aux animaux, directement ou indirectement.



CUMITATU REGIONALE DI E PESCE & DI L'ALLEVI MARITIMI DI A CORSICA

Lancement du DLAL-GALPA de Corse

Dans le cadre du projet européen DLAL FEAMP (Développement Local mené par des Acteurs Locaux et Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche), le CRPMEM de Corse, structure porteuse du GALPA de Corse (Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture) est chargé de la mise en œuvre de projets.

Notre commune fait partie du territoire GALPA de Corse, parmi les 98 communes du littoral corse.

Plusieurs plans de développement ont été retenus, ils se déclinent autour de deux objectifs principaux : l'emploi et le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ils ont pour but de consolider les filières de la pêche et de l'aquaculture, d'assurer la pérennité et la transmission des compétences dans ces secteurs, de permettre la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.



Le projet MoPaMFish (Monitoring of Patrimonial Mediterranean Fishes), porté par la plateforme de recherche Stella Mare de l'Université de Corse et cofinancé à 50% par l'agence de l'eau, démarre.



Il a pour objectif global l'étude et le suivi de trois espèces patrimoniales de poissons emblématiques et vulnérables - le mérrou, le corb et le denti - considérées comme indicatrices du bon fonctionnement des écosystèmes marins, ainsi que de l'impact de la pêche professionnelle et récréative.



Un dispositif d'écoute passive sera effectué par la mise en place de mouillages pour hydrophones entre 2018 et 2020.

Ce projet est réalisé dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, et notamment entre Santo-Pietro di Tenda et Barrettali : conditions de reproduction, recensement visuel et suivis comportementaux permettront d'orienter les mesures de gestion de ces espèces. Un volet de sensibilisation est également prévu.





Depuis le 1er août 2018, les consignes de tri des emballages ont évolué et sont densifiées. L'objectif de la mise en œuvre de cette évolution est double : **faciliter le geste de tri pour les usagers et augmenter le recyclage en Corse.**

Les services de la Communauté de Communes du Cap Corse se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations au 04.95.31.02.32.

Liste des déchets à déposer dans le bac jaune en vrac (pas dans des sacs), inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

1- Les petits alu : gourdes de compotes et de boissons, tubes de crème, capsules de café, feuilles d'aluminium froissées, opercules, couvercles, capsules, bouchons (ex. coiffe de champagne, collerette), emballages de médicaments...

2- Tous les emballages de produits alimentaires et non alimentaires :

En plastique souple : sacs et films en plastique (Films recouvrant les packs d'eau ou de lait, films étirables, films emballant des gâteaux, sacs et sachets plastique de magasin, de produits congelés, de salade, de terreau, d'aliments pour animaux, de fromage, paquet de café.), boîtes de dosette de lessive, papier-bulle...

En plastique dur : pots (crème fraîche, yaourt, glace), boîtes de poudre chocolatée, barquettes (fruits, légumes, fromages, œufs, viande, viennoiseries, jambon), tubes de dentifrice, pots de crème cosmétique (gel coiffant ou crème hydratante), coques de plastique transparent collées sur carton sous laquelle sont présentées certaines marchandises : stylos, ampoules ou tubes de colle, par exemple.

3- Et toujours : Bouteilles et bidons en plastique, aérosols, cartonnettes, boîtes de pizza (propres), canettes, boîtes de conserve, barquettes aluminium, flacons de shampoing et de produits ménagers....

**Nous comptons sur votre mobilisation,
essentielle à la progression du recyclage sur notre île.**

Comparatif sur les 10 premiers mois de 2018 avec les 10 premiers mois de 2017 :
Tri sélectif (tous flux confondus) : **2017 : 560,7 tonnes - 2018 : 678,3 tonnes**
+ 21 % soit 117,6 tonnes en plus

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Info DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer)

La société CHIMIREC est agréée pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif et leur transport jusqu'à leur lieu d'élimination.

Pour tout contact : 04 95 58 43 13

L'EXTENSION DU TRI EST EFFECTIVE : QUE DEVIENNENT LES DECHETS ?

Les matériaux récupérés dans le bac jaune ne sont, malgré certaines rumeurs, ni mélangés ni incinérés.

- **Acier** : fonderie ArcelorMittal à Fos-sur-Mer (bobines et tubes en acier).
- **Aluminium** : Suez RV Méditerranée à Narbonne et EPUR Méditerranée à Gignac-la-Nerthe (matière première secondaire).
- **Tetrapack** : Lucart SPA en Italie (papier essuie-main et aluminium).
- **Cartons** : Smurfit Kappa à Avignon matière première secondaire pour fournir ses propres usines de fabrication de papiers et cartons.
- **Plastiques des bouteilles et flacons** : Plastipak en Bourgogne et MPB en Bourgogne (matière première secondaire pour les usines de fabrication de bouteilles et matière première secondaire pour le BTP).
- **Les nouveaux plastiques (pots, films, barquettes...)** : Eslava plasticos en Espagne (granulés pour fabriquer de nouveaux emballages plastiques et des canalisations), Comptoir des plastiques dans l'Ain (granulés pour fabriquer des canalisations et des matériaux pour l'isolation dans le BTP) et Plastipak en Bourgogne.
- **Les petits aluminiums** : Alunova Recycling en Allemagne (traitement pour fournir les usines de fabrication de produits en aluminium).

RAPPEL : AVIS AUX USAGERS DES BACS A ORDURES MENAGERES

Pour l'hygiène de tous et par respect pour les agents chargés du ramassage des ordures ménagères, nous vous prions de bien vouloir déposer vos déchets dans des sacs poubelles prévus à cet effet et non en vrac comme c'est trop souvent le cas. Par avance, nous vous remercions car nous savons pouvoir compter sur votre compréhension.

LE COMPOSTAGE

- Je composte mes déchets de cuisine et de jardin
- Je demande mon composteur au Syvadec, il est gratuit, pour cela, je m'inscris sur le site internet dédié : www.lecompostdansmonjardin.fr

L'ECO-GESTE

- Je privilégie les produits réutilisables,
- J'utilise une éponge à la place des lingettes,
- Je pense au torchon pour remplacer l'essuie-tout

L'ANTI-GASPILLAGE

- Je privilégie les piles rechargeables
- Je bois de l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille
- J'imprime moins et mieux en recto-verso ou en réutilisant mes feuilles en brouillon...

JE PEUX RÉDUIRE MES DÉCHETS AVEC QUELQUES GESTES SIMPLES :



DEMARCHES EN LIGNE :

Attention aux faux sites administratifs payants !

Tricolore ne veut pas dire officiel !

Le recours à la Marianne ou au drapeau tricolore ne garantit pas pour autant la fiabilité du site.

Les escrocs ont naturellement recours à ces pratiques pour abuser les internautes.

La plupart des démarches administratives sont gratuites, pourtant de nombreux sites les font payer de manière frauduleuse. La DGCCRF évalue à 1 million le

nombre de personnes abusées chaque année par ces arnaques en ligne, ce qui correspond à 150 millions d'euros facturés indûment. L'utilisateur doit donc être attentif s'il est amené à payer un document.

Quelques réflexes sont à acquérir afin ne pas se faire abuser.

- Consulter toujours, et en premier lieu, le portail de l'administration www.service-public.fr qui recense tous les sites officiels en fonction des documents recherchés et le coût éventuel des démarches ;
- Vérifier l'url : les sites officiels de l'administration française doivent se terminer par "gouv.fr" ou ".fr", jamais par "gouv.org", "gouv.com" ou "-gouv"
- Avant de procéder à un quelconque paiement, vérifiez bien la nature de la prestation (coût du document ou piège à l'abonnement) ;
- Les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels ; le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce » ;
- Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant ;
- Vérifier sur les sites officiels le caractère payant, ou non, de la prestation avant toute démarche.

SÉLECTION DE SITES OFFICIELS

- Service-public.fr <https://www.service-public.fr/>
- Changement d'adresse en ligne <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>
- Demande d'acte de naissance: copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>
- Demande d'inscription sur les listes électorales <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/L-inscription-sur-les-listes-electorales>
- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>
- Demande de certificat de situation administrative (non gage) simple <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1270>
- Télépoints : solde des points du permis de conduire <https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/>
- Refaire sa carte grise (perte, vol ou détérioration) <https://ants.gouv.fr/>
- Vignette Crit'Air <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44284>
- Base de données des entreprises françaises <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnees-des-entreprises/>



En cas de difficulté, contactez la **D**irection **G**énérale de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation et de la **R**épression des **F**raudes www.economie.gouv.fr/dgccrf - Tél. : 01 44 87 17 17
59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris CEDEX 13

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS ELECTRIQUES EN CORSE



Le remplacement des compteurs électriques par une nouvelle génération de compteurs dits "numériques" ou "communicants" résulte d'une obligation réglementaire faite au Gestionnaire de Réseau (EDF en Corse)

- Au niveau européen, une directive du 13 /07/2009.
- En France, la loi de "Transition Energétique pour la croissance verte" du 18 août 2015, prévoit la généralisation des "compteurs communicants".
- Enfin en Corse, le déploiement du compteur numérique a été acté par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) validée fin 2015 par l'Assemblée Territoriale de Corse puis par un décret ministériel.

Précisions sur le compteur numérique :

Il est systématiquement installé chez les nouveaux clients, les anciens compteurs n'étant plus fabriqués. L'ensemble des compteurs d'électricité sera remplacé sur le territoire d'ici 2024.

- Aucun impact sur la facture des clients. La fourniture et l'intervention de pose du compteur ne seront pas facturées aux consommateurs
- Les interventions peuvent être assurées à distance et sans rendez-vous
 - Des dépannages plus rapides en cas d'incident. EDF détectera de manière plus précise et plus rapide les incidents qui surviennent sur tout le réseau électrique.
 - Le compteur numérique respecte toutes les normes sanitaires européennes et françaises. Il émet des champs électromagnétiques similaires à ceux des compteurs actuels et bien inférieurs à ceux de certains appareils électriques domestiques (120 fois moins qu'un réfrigérateur) d'après les études réalisées par plusieurs organismes indépendants (ANFR, ANSES, CSTB).
 - Une meilleure protection contre les surtensions électriques : Les compteurs numériques seront équipés d'un dispositif offrant une protection supplémentaire pour les appareils électriques du client en cas de surtension sur le réseau.
 - L'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes en situation d'impayés. Aujourd'hui, comme hier, EDF réalise l'acte de coupure uniquement après avoir rencontré le client concerné.
 - Les termes du contrat restent inchangés. Le remplacement du compteur n'entraîne pas la modification du contrat souscrit.

Modalités d'installation sur le territoire :

En Corse, EDF et ses partenaires ont installé près de 20 000 compteurs dans 200 communes de Corse (dont 6 000 sont déjà communicants dans les 4 zones pionnières du pré-déploiement). D'ici 2024, ce sont plus de 250 000 compteurs qui devront être remplacés.

Un impact économique positif pour le territoire. Si une partie des compteurs est posée par EDF, il est également fait appel à des prestataires locaux induisant un volume d'activité de plus de 10 millions d'euros et plusieurs dizaines d'emplois de la filière électrique.





NUMÉRIQUE : TOUTE LA CORSE RELIÉE À LA FIBRE D'ICI 2023 ?

Le 8 novembre dernier, la Collectivité de Corse et SFR Collectivités ont signé une convention de délégation de service public afférente à la mise en place du réseau de très haut débit (THD) via la fibre optique sur l'ensemble du territoire insulaire à l'horizon 2023.

D'ici cinq ans, tous les territoires de Corse et tous les habitants auront accès, où qu'ils soient, à la fibre dans des conditions optimales. La côte ouest du Cap est programmée pour 2023.



275 millions d'euros d'investissement sont prévus, dont 52 M€ de subventions publiques. Autre bonne nouvelle, cette convention permettra la création de 290 emplois directs durant les cinq prochaines années.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., fournisseur de nos logiciels, présente un intérêt certain.

A.GE.D.I. met à disposition **gratuitement** son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités adhérentes avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Les données contenues dans les supports et documents de la collectivité sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal).

La convention a été signée le 16 juin 2018 après délibération n° 2018-18 du Conseil Municipal.

PRELEVEMENT A LA SOURCE

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au **1^{er} janvier 2019**. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt correspondant, sans en modifier les règles de calcul.

Pour plus d'infos : <http://prelevementalasource.gouv.fr>



Répertoire Electoral Unique

Fiabiliser les listes électorales et gérer le processus électoral : c'est le but du répertoire électoral unique (REU), institué par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au 1^{er} janvier 2019.

Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

Ce répertoire permet la mise à jour en continu des listes électorales, à l'initiative des communes ou de l'INSEE.

- ✓ pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.
- ✓ les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- ✓ la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;

Par ailleurs, l'Insee met à jour le REU à partir des informations qu'il reçoit d'autres administrations :

- ✓ il procède à l'inscription d'office des jeunes qui vont atteindre leur majorité et des personnes majeures qui viennent d'acquérir la nationalité française ;
- ✓ il procède à la radiation des personnes décédées, privées de droit de vote par tutelle ou condamnation ou qui ont perdu la nationalité française ;
- ✓ il prend en compte les décisions de justice relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales.

RAPPEL : ENTRETIEN DE LA RIVIERE PAR LES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Le cadre général applicable à la gestion des cours d'eau est défini par l'article L.215-2 du Code de l'Environnement.

Dans le bulletin municipal de janvier 2016, deux pages étaient consacrées au devoir et obligation d'entretien régulier d'un cours d'eau par les riverains.

Article prémonitoire au vu de la catastrophe du 24 novembre 2016.

La végétation se développe rapidement et il est important de gérer la situation avant que surviennent d'autres catastrophes.

DEBROUSSAILLEMENT : UN GESTE VITAL, UNE OBLIGATION LEGALE

Le débroussaillage réglementaire est une obligation légale pour tout propriétaire de constructions et de terrains situés en zone urbaine dans un rayon de 50 mètres et ce avant le **30 juin 2019**.

La réglementation dans le département est fixée par arrêté préfectoral.

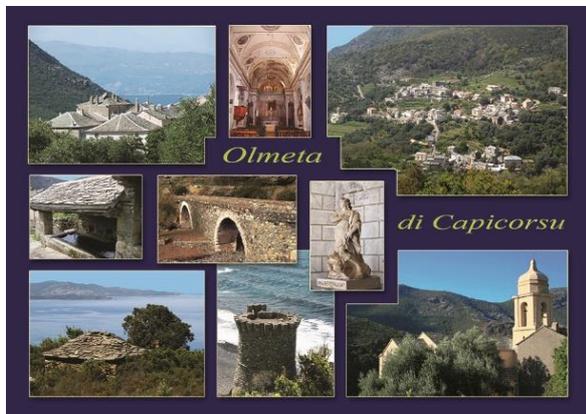
Le débroussaillage ne consiste pas à éliminer toute végétation mais il permet de créer une zone qui diminue l'intensité et la propagation de l'incendie.

Il permet de protéger les personnes et les biens, facilite et sécurise la lutte contre les feux.

CARTES POSTALES

Depuis les années 70, il n'y avait plus eu de création de carte postale représentant la commune.

Ce projet, recto-verso, a été réalisé avec Catherine Geyschläger, de l'atelier-musée-boutique de VERDESE.

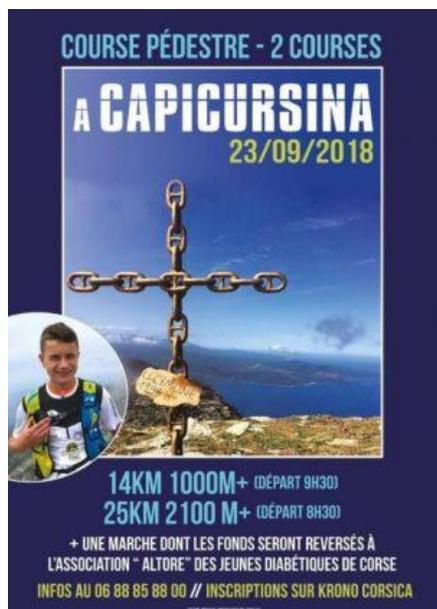


" UNE ILE "

Pendant 3 mois l'équipe de tournage d'une quarantaine de personnes, a sillonné la région et le Cap a servi de décor à une série télévisée de 6 épisodes, entre thriller et fantastique, qui sera diffusée sur Arte en 2019.

Les 15,16 et 17 octobre c'était le tour de la Marine de Negro.

Un film avec Laetitia Casta, Sergi Lopez, Noë Abita et Alba Gaïa Bellugi sur une histoire écrite par Aurélien Molas et Gaïa Guasti.



A CAPICURSINA

Une nouvelle fois le trail A Capicursina, organisé par l'AS Figarella, a traversé la commune le 23 septembre.

45 compétiteurs se sont élancés à 8h30 pour la boucle de 25 kms. Le vainqueur, Fred Cailler, a survolé la course en 3h 20mn et 09s.

Maelle Franceschi, de Nonza, a terminé le trajet en 4h 28mn 28s.

125 concurrents sont partis une heure plus tard pour le parcours de 14 kms, remporté par Jeremy Guilloteau en 1h 36 mn 55s.

Toutes nos félicitations aux courageux sportifs !

A GROTTA SCRITTA

Depuis l'acquisition en 2010 de ce site exceptionnel, la commune est soutenue par la Collectivité de Corse pour la sauvegarde des plus anciennes peintures rupestres préhistoriques découvertes, à ce jour, sur le territoire corse.

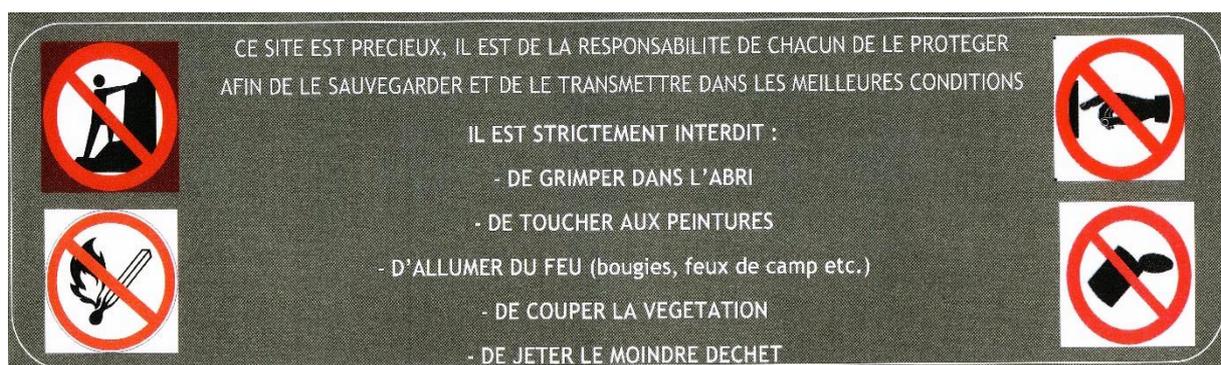
Un suivi sanitaire et des études spécifiques ont été engagés avec l'appui scientifique et technique de la direction du patrimoine et du ministère de la culture. Le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) a évalué l'état de conservation et réalisé des analyses (non destructives) de la composition des peintures et de la roche afin d'établir un protocole de conservation. A ce jour, aucune altération irréversible n'a été relevée.



Depuis 2014, le site est inscrit au titre des monuments historiques, cette mesure d'inscription assure juridiquement sa protection.

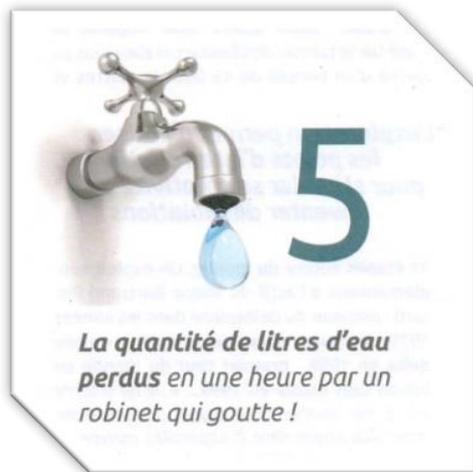
Récemment, un grand panneau d'interprétation et de recommandation a été mis en place afin de sensibiliser les visiteurs à sa protection. Aujourd'hui, des solutions sont en cours d'étude pour protéger le site des risques de dégradation dû au comportement de certains publics ; une mise à distance est envisagée, le projet sera élaboré par un architecte qualifié lequel, devra proposer une protection qui ne nuise pas à l'intégrité du site.

Tout ce programme participe à la sauvegarde de ce bien remarquable mais il est de la responsabilité de chacun de le préserver afin de le transmettre dans les meilleures conditions.



Dans le but d'enregistrer l'état global du site un relevé 3D a été réalisé par des ingénieurs de l'Institut National des Sciences Appliquées et du CNRS de Toulouse, ceci à des fins de conservation et de valorisation en lien avec le projet communal de reconstitution de la "Grotta Scritta" au sein du village, dans un espace dédié au rez-de-jardin du bâtiment en voie d'achèvement au Hameau de Piazza. (projet soutenu financièrement par la Collectivité de Corse)





TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Au vu des charges du service d'eau potable, protection de la ressource, réseaux d'adduction et de distribution et considérant le programme des travaux et les investissements à prévoir suite aux conclusions de l'étude diagnostique et du schéma directeur, nous avons dû revoir les tarifs appliqués jusqu'à ce jour.

Par délibération n° 2018-23 le conseil municipal a modifié les tarifs de l'eau potable et a instauré un tarif au m³ pour les eaux usées rejetées dans le réseau communal d'assainissement collectif.

EAU POTABLE

- Abrogation du tarif différencié et saisonnier
- Le tarif est unifié et fixé à 1,00 € le m³ toute l'année à compter du 1^{er} novembre 2018
- Pas d'augmentation de l'abonnement

ASSAINISSEMENT

- Le tarif des eaux usées est fixé à 0,50 € le m³ toute l'année à partir du 1^{er} janvier 2019
- Pas d'augmentation de l'abonnement

FACTURATION

- Au prix du m³ viennent se rajouter les taxes et redevances initiales.
- Les compteurs seront relevés fin juin et fin décembre
- Les factures seront éditées en janvier et juillet
- Le tarif étant unifié à compter du 1^{er} novembre 2018, les compteurs ont été relevés fin décembre 2018 (au lieu du 30 octobre)

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX USEES

Suite à un contrôle du SATESE, concernant la station d'épuration, le 7 Août 2018, il a été suspecté une intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.

*Le **S**ervice d'**A**ssistance **T**echnique aux **E**xploitants de **S**tation d'**E**puration est un service de la Collectivité de Corse, subventionné par les Agences de l'Eau, qui conseille les maîtres d'ouvrage et exploitants de stations d'épuration et assiste et forme les agents en matières d'assainissement collectif.*

Le Bureau d'Etudes Insulaire a effectué une campagne nocturne de recherches d'eaux claires parasites permanentes (E.C.P.P.) sur le réseau d'eaux usées du village.

Il a été constaté, lors de cette inspection nocturne des réseaux :

- une intrusion d'eaux claires parasites de l'ordre de 31 mètres cubes par jour, dans le réseau de collecte au niveau du lavoir,
- la présence d'un canal utilisé pour l'arrosage des jardins à proximité de la canalisation de collecte qui correspond à la source des eaux claires,

- le mauvais état de la canalisation de collecte à ce niveau sur le tronçon compris entre la tête de réseau en aval du lavoir et le regard R11, sur une longueur de 70 mètres.

Le coût de réalisation prévisionnel des travaux et des prestations intellectuelles associées de la réhabilitation de la canalisation de collecte, tel que détaillé par le dossier de demande de financement, s'élève à 27 500 Euros H.T.

Le dossier de demande de subvention a été déposé le 12 décembre 2018.
(délibération n° 2018-25 du 10 décembre 2018)



photos
du
12/06/18

STATION D'EPURATION

**LA STATION D'EPURATION N'EST PAS UNE
POUBELLE !!!**

**Cela ne relève plus du travail d'entretien à la
charge de l'employé communal !**

**Lingettes, pansements, tampons, cotons tige,
emballages divers ne doivent pas être jetés
dans les toilettes.**

Si cette situation persiste nous serons obligés
de faire appel à une entreprise privée pour
l'entretien et le dépannage du dégrilleur et les
frais engendrés seront supportés par toute la
communauté.

PROJET : REFECTION TOTALE DU RESEAU AEP

Suite à l'établissement du diagnostic et du schéma directeur de l'eau potable par le Bureau d'Etudes Insulaire, le dossier de demande de subvention pour la réfection du réseau d'eau potable a été envoyé à l'Agence de l'Eau et à la Collectivité de Corse.
Délibération n° 2018-22 du 20 octobre 2018.

Travaux prévus pour un montant estimé à un peu plus de 2 000 000 € TTC avec une demande de financement à 80 % :

- réhabilitation partielle des captages et des équipements sur la canalisation
- rénovation des 2 réservoirs
- réhabilitation du réseau de transfert entre le village et la Marine
- installation de dispositifs de contrôle et d'alerte sur les réservoirs
- réfection totale du réseau de distribution
- installation de dispositifs de lutte contre les incendies
- déplacement de 21 compteurs abonnés

Comme pour toutes les grandes opérations, il ne faut pas espérer voir le chantier démarrer dans l'immédiat. Nous souhaitons néanmoins avoir une réponse des financeurs avant le transfert obligatoire à la Communauté des Communes du Cap.

TRAVAUX TERMINES



PONT DE CELLE

Les travaux du pont sont enfin achevés.

Après les modifications apportées par M. Turquet de Beauregard, Architecte des Bâtiments de France, successeur de M. Becmeur, un nouveau permis de construire avait été déposé. Ce qui a retardé la réalisation de cette opération et sensiblement augmenté le devis.

Un complément de subvention avait été demandé à la Région.

L'entreprise Service Construction a exécuté cet ouvrage à la satisfaction de tous.



Montant des travaux 66 000 € financé à 80 % par la Collectivité de Corse

MUR ROUTE DU POGGIO

Suite aux intempéries du 24 novembre 2016 et l'effondrement du mur de soutènement sur la route du Poggio, le pylône en béton a dû être déplacé après intervention des services EDF.

Cette construction, réalisée par l'Entreprise Jean Boncompagni, s'élève à 19 000 € et a été financée à 90 % par l'Etat, la Région et le Département via la Collectivité de Corse.



MARINE DE NEGRO

Le parking et la canalisation d'eau potable avaient été détériorés en 2016 par la crue et en mars 2017 par le phénomène de vagues submersion. La restauration du parking et l'enfouissement de la canalisation se sont achevés au premier trimestre 2018.



Avant chaque intervention dans la rivière, les services de la DDTM (police de l'eau) sont consultés pour avis et autorisation.

Les dégâts à la Marine, hors pont génois, se sont chiffrés à 111 000 € y compris études et mission SPS, subventionnés à 90 %.

Le Bureau d'Etudes Insulaire, maître d'œuvre et l'Entreprise Service Construction à Bastia étaient chargés de mener à bien ce chantier.

PROJETS

PONT DE NEGRO

FONDATION



La Fondation du Patrimoine a lancé une souscription sur internet pour compléter les subventions déjà obtenues.

Un lien direct, <http://www.corse.fondation-patrimoine.org> vous permet de faire un don pour participer à la reconstruction.

Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

De surcroît, chaque don est multiplié par 2 par la Fondation du Patrimoine

Ce programme a été sélectionné par la Mission Patrimoine de Stéphane Bern et de la FDJ parmi les 2000 projets proposés.

Mais vu le grand nombre de dossiers, leur taux de participation a été revu à la baisse et nous n'avons pas obtenu le montant espéré. Néanmoins **73 000 €** nous ont été octroyés, hors circuit des subventions habituelles, ce qui n'est pas négligeable.



L'appel d'offre pour désigner les entreprises sera mis en ligne courant janvier sur **marches-info.fr**

Merci à tous ceux qui, en jouant aux jeux de grattage et loto de la "Mission Bern", en faisant des dons à la Fondation du Patrimoine, contribuent au financement de la reconstruction du pont.

Continuez à vous mobiliser, c'est très important !

HELISURFACE



Considérant les difficultés rencontrées par le Dragon 2B, l'hélicoptère de la Sécurité Civile, lorsqu'il doit se poser lors des interventions de secours, un projet d'hélicoptère est à l'étude. Située à 300 m du départ de la piste qui mène au réservoir, la parcelle E 1198 présente tous les avantages après quelques aménagements.

Le parking du Poggio sera inclus dans cette opération.

La demande de subventions sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal

DON D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE DE NONZA

En 2016 la commune de Nonza ne s'est pas opposée à la modification des limites communales et a fait don à la commune d'Olmata de 2163 m² de terrain à la Marine de Negro.

Il s'avère que la parcelle D 299 sise sur le territoire de Nonza au lieu-dit Monte Stavu, est propriété privée de la commune d'Olmata. Le Conseil Municipal se propose de céder gracieusement ces 36 897 m² de maquis à la mairie de Nonza.

Les formalités seront accomplies dans le courant de l'année.

PRESBYTERE E 967

Le décrépiage est terminé. Le câble EDF fixé sur la façade ouest va être enterré jusqu'à l'église et la console murale sera remplacé par un lampadaire sur pied.

Les teintes de l'enduit à la chaux ont été déterminées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Les travaux seront terminés à la fin du 1^{er} trimestre 2019.



E PIAZZE E 1216

Bien que retardé, le chantier se poursuit normalement. Les entreprises travaillent de concert. Carrelages, faïences et peintures intérieures sont achevés. N'ayant pas eu la possibilité de rejoindre le réseau d'assainissement collectif, une pompe de relevage a été installée.

Un T4 de 100 m² et un T2 de 50 m², avec chacun une grande cave, 20 et 17 m², seront disponibles à la location dans le courant de l'année.

La salle d'exposition "Grotta Scritta" sera installée au rez-de-jardin avec un accès PMR



RECENSEMENT

de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

En 2019, la commune de d'Olmata di Capicorsu procédera au recensement de la population qui se déroulera pendant 1 mois du 17 janvier au 16 février.

Depuis le dernier recensement survenu en 2014, l'INSEE s'est modernisé. En effet, en 2019, vous pourrez remplir vos questionnaires en ligne sur

www.le-recensement-et-moi.fr

Ce système sera favorisé et proposé en priorité à la population afin d'alléger les procédures. Chaque personne ayant opté pour le recensement par internet, se verra remettre ses codes d'accès au site au moment du recensement. Pour les personnes qui ne maîtrisent pas internet, les imprimés papier seront toujours disponibles.

Nous rappelons que le recensement est obligatoire et que toutes vos données recueillies sont confidentielles.

Le recensement détermine la population officielle et de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes.

Il fournit également des statistiques finement localisées sur les habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, conditions de logement, etc.



A partir du 17 janvier 2019, vous allez recevoir la visite de l'agent recenseur : **Emilie MARTINI**.

Emilie pourra vous aider à remplir les questionnaires. Toutes vos réponses sont confidentielles et sont transmises à l'Institut national de la statistique (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2020.

Le recensement de la population est gratuit.

Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

149 : Chiffre de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019



**PROCHAINES
ECHEANCES
ELECTORALES**

**Elections européennes
26 mai 2019**



RECOLTE DU LIEGE

Culture ancestrale, le marché du liège fut particulièrement florissant à la fin du XIX^{ème} siècle, avant de péricliter à cause de l'exode rural, des guerres successives, et du coût de la main d'œuvre française.

La production actuelle du liège en Corse est d'environ 1100 tonnes par an.

Une croissance lente assure un liège de haute qualité qui est levé tous les 10 à 12 ans.

Un arbre de 25 cm de diamètre produit 8 kg de liège. Sur un arbre de 65 cm de diamètre on peut en récolter jusqu'à 40 kg.

Mauro Taddei perpétue la tradition et continue à récolter le liège au village à "l'usu anticu".



BAPTEME DE LA CLOCHE DE LA CHAPELLE DE SAINT-ERASME



Traditionnellement, le 1^{er} samedi d'août, les fidèles se retrouvent pour la messe à la chapelle de Saint-Erasme, à un peu plus d'une demie heure de marche du village.

Mais cette année, la fête était particulière : le diacre Pierre-Ange Agostini a baptisé la nouvelle cloche, entouré des Confrères de Santa-Croce de Saint-Florent qui, par leurs chants, ont embelli la cérémonie religieuse.

L'association A Cumpagnia di San Teramu, qui œuvre pour le patrimoine bâti à Olmeta di Capicorsu, avait fait appel à l'entreprise I Campanari de Saint-Florent pour installer la cloche neuve, après la chute de l'ancienne utilisée par le temps.

80 clochettes ont été vendues au profit de l'association, en souvenir de cette belle journée.

Un grand pique-nique a réuni les participants sous les châtaigniers.

COLLECTE DES BOUCHONS

L'association "Les Bouchons d'Amour", reconnue d'utilité publique, vient en aide aux personnes handicapées.

Depuis plusieurs années, elle collecte les bouchons en plastique (sans papiers, ni métal, carton, liège ou simili). Ceux-ci sont ensuite revendus à une entreprise qui les transforme en palettes.

Auparavant payés 250 € la tonne, ce tarif est désormais de 300 €.

Grâce à la mobilisation de tous 18 gros sacs ont été collectés en 2018.



Merci à tous, à celles et ceux qui prennent la peine de venir les déposer dans le hall de la mairie, à celles et ceux qui collectent partout et me remettent des sachets pleins de bouchons lors de réunions ou ailleurs... 😊



NOEL

3 chèques cadeaux d'une valeur de 40 € ont été offerts aux enfants de moins de 10 ans et une trentaine de colis aux séniors de 80 à 97 ans.



FEU DE NOEL



Dimanche 23 décembre le feu de Noël a réuni petits et grands, soucieux de respecter la tradition.

Avec un magnifique clair de lune et une température clémente, la soirée s'est achevée vers minuit.

Chacun a tenu à participer en apportant pizzas, gâteaux, boissons et chocolats.

Figatelli et vin chaud ont réjoui les amateurs.



PLU

La commune d'Olmata di Capocorso élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier a pour objectif d'organiser le développement de son territoire en fixant des règles : zones constructibles, agricoles, naturelles, prescriptions architecturales, ...

Il est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux du droit de l'urbanisme

- Le principe d'**équilibre entre le développement urbain et rural**
- Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale** dans l'habitat
- Le principe de **respect de l'environnement**

Le PLU doit prendre en compte tous les plans et programmes supra-communaux, dont le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Ce dernier est entré en vigueur le 24 novembre 2015, et les communes insulaires avaient 3 ans pour mettre en compatibilité leur document d'urbanisme.

La commune d'Olmata di Capocorso a bien avancé, puisqu'elle organisait le 4 décembre 2018, la première réunion de concertation d'abord avec les personnes publiques associées (DDTM, DREAL, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Urbanisme, INAO...), puis avec sa population, au cours de laquelle les bureaux d'études – BL. ETUDES ET CONSEIL et INGECORSE - ont pu présenter le diagnostic territorial et le Plan d'Aménagement et de Développement Durables. Ce dernier définit les grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Un registre de concertation est disponible en mairie, et vous permettra de faire figurer vos projets, afin que ces derniers soient pris en compte dans la limite du respect de la Loi « Littoral » et la Loi « Montagne ».

Les étapes à venir sont les suivantes :

- Elaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation,
- Elaboration du règlement et du zonage.

Ces éléments seront présentés dans le cadre d'une nouvelle réunion de concertation, dont la date n'a pas encore été définie.

CASIER JUDICIAIRE : nouvelles procédures dématérialisées

Les modalités de demande et de délivrance d'un extrait de casier judiciaire « bulletin n°3 » – indispensable pour un certain nombre de démarches administratives et réclamé par certains employeurs – sont désormais entièrement réalisables en ligne rapidement.

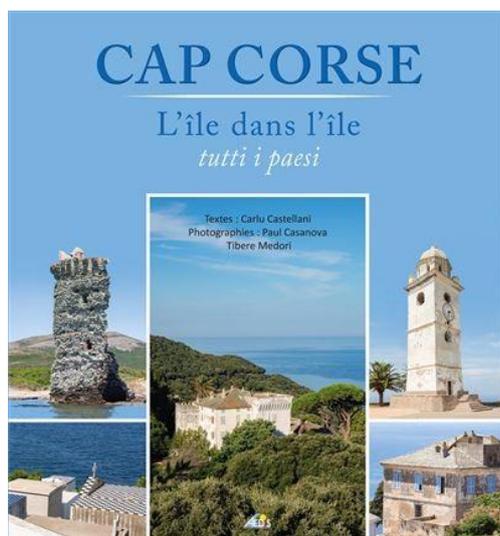
Il suffit simplement de se rendre sur le site **casier-judiciaire.justice.gouv.fr**, donner ses nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance et adresse mail.

Réception immédiate d'un message de vérification avec un « *code de référence* » et un lien pour activer sa demande. Quelques instants plus tard, le document est déposé, au format PDF, dans la messagerie.

Ce bulletin n°3 peut ensuite être imprimé par l'utilisateur ou renvoyé tel quel à l'administration qui en a fait la demande.

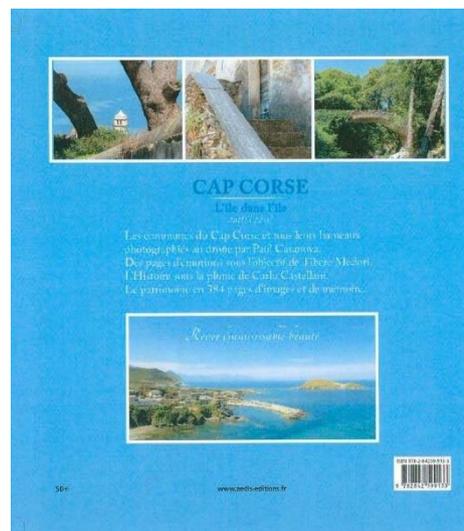
Le bulletin reçu par un demandeur contient, outre l'heure et la date de délivrance, un identifiant de 13 caractères et une clé de contrôle de 8 caractères.

L'administration ou l'employeur qui reçoit un extrait de casier judiciaire peut très facilement en vérifier l'authenticité grâce à ces codes en se rendant sur la page internet **casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif** et en entrant la date et l'heure de délivrance ainsi que l'identifiant et la clé.



Les éditions
AEDIS ont
réalisé un
superbe
ouvrage sur
toutes les
communes du
Cap Corse et
leurs hameaux

Le patrimoine
en 384 pages
d'images et de
mémoire.



Textes : Carlu Castellani – Photos : Paul Casanova et Tibère Medori

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CAP CORSE :

TAXE DE SEJOUR

- La taxe de séjour permet de conduire des actions visant à assurer la promotion de la destination et à améliorer l'accueil et les services proposés aux touristes.
- La taxe de séjour est perçue auprès des logeurs qui hébergent à titre onéreux des personnes non domiciliées sur le territoire de perception. Elle s'adresse à l'ensemble des hébergeurs : particuliers louant tout ou partie de leur habitation, professionnels de l'hébergement, hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages de vacances, hébergements de plein air, etc.
- En 2019 la taxation passe au réel afin de répondre à une demande d'équité et de neutralité économique. Considérant les nouvelles évolutions réglementaires, la commune a transféré la taxe de séjour à l'intercommunalité (délib. n° 2018-021). Pour prendre connaissance des tarifs et des nouvelles modalités de déclaration (plateforme de gestion et de déclaration) et de perception, voir sur le site de la CCCC : <http://www.destination-cap-corse.corsica>

OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Une OPAH est un dispositif d'aides visant à encourager, sur un territoire donné, la rénovation des logements privés. Les propriétaires (occupants le logement ou bailleurs) ont la possibilité de bénéficier d'un soutien financier et technique pour mener des travaux d'amélioration dans leur logement. Ces travaux peuvent porter sur la rénovation thermique du logement (isolation, changement de chaudière, changement de fenêtres...), mais aussi sur l'adaptation du logement permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou plus globalement de personnes à mobilité réduite. Les participations peuvent également concerner des projets de rénovation complète du logement. Ces subventions sont, pour les propriétaires occupants, soumises à des conditions de ressources. Celles-ci sont définies par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Suite aux conclusions de l'étude préalable qui a permis de dresser un état des lieux, des problématiques et besoins, et de déterminer les objectifs de réhabilitation et la stratégie d'intervention, la Communauté de Communes met en place d'une OPAH, par une convention signée pour 5 ans, ce qui permettra des financements majorés à partir du 2^{ème} semestre 2019.

ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES

Hors village :

- 22.06.2018 : **Lesia**, fille de Marilyn et Gregory **BOUHNİK**, petite-fille de Marie-José et Laurent **CORVI**, petite sœur de Nolhan
- 19.07.2018 : **Joséphine**, fille de Laura et Vivien **HEBERT**, petite-fille de Brigitte et Paul **BRIL**, arrière-petite-fille de Mado et Yves **ROBERT**
- 05.10.2018 : **Olivia**, fille de Claire **EISELT** et de Stéphane **OROS-VECCHIOLI**, petite-fille de Claude **VECCHIOLI**, arrière-petite-fille de Paul et Andrée **VECCHIOLI**
- 21.10.2018 : **Léane**, fille de Malvina et Florian **DIGNE**, petite-fille de Evelyne et Vincent **BADOURIAN**, arrière-petite-fille de Jeannot **PIAZZA**, petite sœur de Lysa
- 03.12.2018 : **Romy**, fille de Marine **HERMIER** et Jean-Bernard **PIAZZA**, petite-fille de Dominique **PIAZZA**, arrière-petite-fille de Jeannot **PIAZZA**

DECES

Au village :

- **Lucien MARTINI** le 1^{er} janvier à Bastia. Inhumé à Olmeta
- **Jean RAPALE** le 09 janvier à Bastia. Inhumé à Olmeta
- **Charlotte CANOSI** épouse **VECCHIOLI** le 05 septembre à Bastia. Inhumée à Olmeta
- **Théodore VECCHIOLI** le 16 décembre à Ville di Pietrabugno. Inhumé à Olmeta

Hors village :

- **Francine POGGI-BONCOMPAGNI** épouse **DECIS**, le 10 janvier à Nîmes
- **Amaryllis MAESTRACCI** le 16 janvier à Marseille.
- **Jacqueline CARABALLO** épouse **DINELLI**, le 18 janvier à Bastia. Inhumée à Olmeta di Tuda
- **Mauricette POMS** épouse **CŒURET-VECCHIOLI**, le 06 juillet à St-Florent. Inhumée à Olmeta

RAPPEL : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou olmeta.capocorso@wanadoo.fr